

BÉNIN

Date des élections: 10 juin 1984

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en novembre 1979 et le mandat de l'Assemblée avait été prolongé de 18 mois en février 1983*.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral du Bénin, l'Assemblée nationale révolutionnaire, a été réduit de 336 membres à 196 membres (Commissaires du Peuple) élus pour 5 ans**.

Système électoral

Sont électeurs et éligibles au Parlement tous les citoyens béninois âgés de 18 ans révolus, à l'exception des aliénés et des personnes privées du droit de vote par décision d'un tribunal.

Les listes électorales sont établies au niveau de chaque village et de chaque quartier de ville.

Les parlementaires, qui représentent des catégories socio-professionnelles et des organisations de masse, sont tous membres du Parti de la révolution populaire du Bénin (**PRPB**). Les opérations électorales se déroulent en trois phases: «consultation démocratique», établissement de la liste nationale des candidats et élections proprement dites; la «consultation démocratique» a pour but de sélectionner les candidats après de larges discussions publiques. Le jour du scrutin, la liste nationale du PRPB est soumise à l'électorat pour approbation ou rejet global.

Considérations générales et déroulement de la consultation

La candidature de plus de la moitié des membres titulaires de l'Assemblée nationale révolutionnaire a été rejetée par le Comité central du Parti de la révolution populaire du Bénin (PRPB) au pouvoir, qui est chargé d'établir la liste définitive de candidats du PRPB proposée à l'électorat le jour du scrutin.

Le jour des élections, la liste unique du **PRPB** de 196 candidats, un par siège à l'Assemblée, a été approuvée par une majorité écrasante de 98% des citoyens. Conformément au système électoral unique en vigueur au Bénin, cette liste avait été établie sur la base de quotas fixés pour les différentes catégories socio-professionnelles et les organisations de masse.

* Voir *Chronique des élections et de l'évolution parlementaires XVII (1982-1983)*, p. 6.

** Voir section *Evolution parlementaire*, p. 6.

Vingt-deux catégories différentes ont ainsi été définies, chacune présentant un nombre de candidats fixé à l'avance. Les «paysans et artisans des districts ruraux» ont remporté le plus grand nombre de sièges (78); venaient ensuite les organisations de masse, dont le Parti (31 sièges), les fonctionnaires (subdivisés en six catégories), l'armée (hommes de troupe, sous-officiers et officiers ont tous leurs propres représentants), les ouvriers, les ecclésiastiques, les étudiants, les retraités, les magistrats et même la «bourgeoisie nationale» qui sera représentée à l'Assemblée par trois commissaires choisis dans ses rangs.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits	1987173	
Votants.	1851044	(93,15%)
Bulletins blancs ou nuls.	5123	
Suffrages valablement exprimés.	1845921	
<i>Suffrages exprimés en faveur du Parti de la révolution populaire du Bénin (PRPBj)</i>	1811208	(98,1%)